

Conseil communal lundi 28 septembre 2026

- **Questions écrites du groupe ECOLO+**

Question #1 : Esperanzah!

Lors des deux dernières réunions du conseil communal, le groupe Ecolo+ a posé diverses questions concernant l'organisation du festival et les relations entre la commune et les organisateurs.

« Quel est le bilan des services de secours et de police durant l'évènement ? Concernant la localisation d'Esperanzah!, quelle est la position du collège et quelles démarches ont-elles été prises / entreprises? La réponse apportée par le bourgmestre aux questions posées lors du conseil communal du 31 août pouvait laisser espérer une solution positive pour la poursuite du festival à Floreffe.

PREND ACTE : de la réponse apportée en séance par M. Philippe VAUTARD, Bourgmestre. Résumé de la réponse : Le Bourgmestre indique que le bilan définitif de l'édition 2026 du festival Esperanzah! sera présenté après la réunion de débriefing prévue dans le courant du mois de septembre. Il souligne toutefois que les premiers retours des services de police sont très positifs.

Or, ce n'est pas cette solution positive qui ressort de la réunion de ce vendredi 18 septembre, telle que relayée par la presse. Si le bourgmestre estime que cette réunion « a permis de renouer un dialogue constructif, et de partager une volonté commune de dépasser les tensions récentes et examiner sereinement l'avenir, par contre, les organisateurs dénoncent les « multiples pressions venant des propriétaires du site mais également des autorités communales. « Le collège n'est pas en phase avec les valeurs du festival et nous le fait sentir, ce qui entraîne depuis un an une dégradation des relations.

Ses courriers s'amoncellent sur nos bureaux et les nouveaux propriétaires sont souvent mis en copie ». « Nous dérangeons et le festival n'est plus le bienvenu dans l'abbaye. Cette décision de quitter Floreffe acte la fin d'une longue histoire. En près d'un quart de siècle, nous avons construit un projet singulier, en nous réappropriant ce lieu avec un immense respect et un amour profond. Comment le pouvoir d'un nombre restreint de personnes peut-il rayer, d'un simple mail, un projet qui implique des centaines de personnes, accueille des milliers de festivaliers, existe depuis 25 ans et fait rayonner le territoire et le patrimoine local ».

Comme dit par le co-directeur du festival : le bourgmestre nous l'a dit droit dans les yeux, il ne cautionne pas le festival ». Une position qui, selon Arnaud de Brye, codirecteur, rend toute collaboration impossible : « on s'inscrit dans un territoire, on s'ancre dans un village. A partir du moment où le chef de ce village nous dit 'je ne vous cautionne pas', ce n'est pas possible de construire. D'où la décision « Le festival va devoir quitter Floreffe malgré lui. Egalement dénoncée par Esperanzah, la stratégie de communication visant à faire porter la responsabilité du départ aux organisateurs du festival.

Quand on parle de Floreffe avec des habitants d'autres régions, deux événements sont cités en lien avec Floreffe : Esperanzah et la brocante. Quel gâchis concernant l'image de Floreffe, le tourisme, l'activité des commerçants, l'ouverture de la commune à d'autres cultures et musiques, aux ONG humanitaires qui soutiennent le festival, à la diversité, la jeunesse, ... à ces 26.000 sourires lors de la récente édition.

Nous assistons aussi, de la part de la majorité, à un lent glissement idéologique et à un autoritarisme, voire des tentatives de censure sur la programmation du festival mais aussi d'activités associatives. Et cela nous inquiète très fort pour l'avenir de Floreffe. Un bourgmestre doit être bourgmestre de tous les habitants et viser l'intérêt général, collectif et à long terme., soutenir le commerce local et les associations impliquées dans des projets.

Questions :

- Quels ont été les éléments discutés lors de cette réunion du 18 septembre ?
- Quelles sont les propositions qui ont été avancées par le bourgmestre pour maintenir Esperanzah à Floreffe ? (sites proposés...)
- Quelle position le Collège a-t-il tenu lors de cet entretien ?
- Comment le bourgmestre compte-t-il soutenir les commerçants et associations touchées par le départ d'Esperanzah ?

Question #2 : Edito bulletin communal

Dans le dernier bulletin communal, celui du mois de septembre, le Bourgmestre, dans son édit « Mot du Bourgmestre » porte un message relatif à la gestion des différentes crises qui sont survenues cet été; orage dévastateur, crise sanitaire à la Maison des enfants et les différents épisodes de canicule.

Le Bourgmestre explique « ...une fois l'urgence passée, un phénomène bien connu est réapparu. Les experts du lendemain ... ».

- Nous nous interrogeons sur les personnes qui sont visées dans ce message, qu'en est-il ? S'agit-il de citoyens, d'association, ou peut-être d'un groupe politique du conseil communal ?

Question #3 : Croix-bleue

Lors du dernier conseil communal, le Bourgmestre a brièvement évoqué le fait que la Croix-bleue de Floriffoux ne pouvait plus recueillir de chiens et de chats abandonnés.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance de l'article de la Nouvelle Gazette du 9 septembre dernier, annonçant la fermeture définitive de l'ensemble du site. L'article explique que la décision a été prise par le conseil d'administration de l'asbl, qui fait « suite au large déficit depuis des années ».

Plusieurs questions à ce sujet :

- Le collège a-t-il été contacté par l'asbl à ce sujet ?
- Avez-vous une idée du sort qui sera réservé au site, qui a été en grande partie restauré, et présente un réel intérêt
- Avez-vous des informations quant au sort qui sera réservé aux animaux qui y sont hébergés ?
- Savez-vous quand le déménagement du site par la Croix-bleue sera effectif ?

Question #4 : Avancement du projet de plantation d'arbres en lien avec le droit de tirage versé par la Région Wallonne à la commune de Floreffe

Suivi de la question posée lors du conseil communal du 30 mars 2026

La plantation de 4000 Km de haies et/ou de 1.000.000 d'arbres en Wallonie a constitué l'une des mesures phares en matière de biodiversité de la précédente Déclaration de Politique Régionale (DPR) 2019-2024. **Ce projet prend d'autant plus d'importance après les vagues de chaleur de cet été qui ont entraîné la destruction par le feu de centaines de milliers d'hectares, dont les 3200ha dans les Fagnes mais aussi des incendies de moindre ampleur en différentes régions de Wallonie.**

Cette ambition de la Wallonie s'inscrit plus largement dans la stratégie européenne en faveur de la biodiversité de l'Union à 2030, incluant notamment la volonté de planter 3 milliards d'arbres d'ici à 2030 et de renforcer la présence d'arbres et de haies au sein de l'espace agricole.

Les plantations d'arbres et de haies en milieu ouverts offrent de nombreux bienfaits pour l'environnement. Ainsi, elles permettent de modérer le risque d'inondation en limitant l'érosion et en stabilisant les berges des rivières, elles fixent une part importante du carbone, elles peuvent protéger les cultures ou encore le bétail, elles participent à la fraîcheur des lieux.

Afin d'amplifier les plantations de ligneux indigènes sur notre territoire, les mesures régionales ne pourront être efficaces que si elles sont complétées par une approche locale et le développement de projets concrets qui permettent de rencontrer l'objectif de cette politique. La participation forte et collaborative des autorités communales est donc déterminante face à ce défi d'envergure pour planter plus et mieux, et ainsi bénéficier des différents services écosystémiques fournis par les haies.

Ce soutien à l'action des communes a fait l'objet d'un droit de tirage attribué aux 262 communes afin qu'elles bénéficient de budgets d'ampleur leur permettant de planifier et réaliser efficacement de nouvelles plantations sur leur territoire. Pour y parvenir, un budget de dix millions d'euros est ainsi affecté au financement de cette démarche. Cette somme est destinée au secteur public, en l'occurrence aux autorités communales de l'ensemble du territoire wallon. Cette aide financière a pris la forme d'un droit de tirage. Chaque commune s'est donc vu attribuer une enveloppe, fixe, 28.121€ en ce qui concerne Floreffe, dont elle pourra prélever les montants nécessaires pour financer des actions de

plantation. Suite au rapportage intermédiaire facultatif de 2025, il y aura une validation finale concernant l'utilisation de ce montant, droit de tirage qui a été versé à la commune.

L'entièreté du montant de la subvention octroyée a été liquidée à l'autorité communale concernée en 2023 et devra être utilisée complètement ou partiellement par celle-ci avant le 31 décembre 2027. Les enveloppes octroyées n'ont pas d'effet rétroactif. Il s'agit d'un droit unique. Le présent mécanisme ne permet donc pas des appels multiples. L'utilisation des fonds perçus par les autorités communales sera contrôlée, a posteriori, par l'Administration, avec remboursement au profit du budget général de la Région wallonne si les fonds n'ont pas été utilisés aux fins prévues ou s'il s'avère que le montant total octroyé à l'autorité communale sur base du calcul réalisé n'est pas épuisé. L'excédent devra être remboursé.

Ce projet prend naturellement encore plus de pertinence au vu de la canicule 2026 et des récurrences annoncées pour le futur. Nous pouvons d'ailleurs constater le mauvais état des arbres en différents endroits, en particulier en lisière de bois, mais aussi pour des arbres isolés (comme le tilleul sur le parking devant l'école de Floriffoux qui a déjà perdu quasiment toutes ses feuilles) et aussi lorsque des plantations récentes n'ont pas reçu les entretiens nécessaires en alimentation en eau (l'alignement d'arbres plantés entre la rue de Floriffoux et la rue de la Basse-Sambre chemin 7)

Questions :

- Un état des lieux des bois communaux a-t-il été envisagé en lien avec le DNF département Nature et Forêts ((sachant que le DNF a fait l'objet de mesures de restrictions très importantes par le gouvernement wallon)? Ou bien le collège a-t-il fait appel à un autre organisme ?
- Quels sont les nouveaux projets qui ont été menés au cours de cette année 2026 par l'administration communale : nombre d'arbres plantés, localisation, montant investi ?
- Comment est organisé le suivi des nouvelles plantations ?
- Quels sont les projets de plantations envisagés pour cet hiver 2026-27 ?

• Questions écrites du groupe PS

Questions 1

Notre commune a été récemment le théâtre d'un rodéo urbain Le phénomène n'est malheureusement pas isolé.

Un plan d'action spécifique a-t-il été arrêté pour lutter contre ce phénomène ?

Le phénomène étant transfrontalier y a-t-il une perspective de collaboration entre les communes victimes de ces rodéos pour trouver des solutions pour les empêcher ?

Question 2

Lors du conseil précédent, je vous avais demandé l'avancée des travaux de la piscine de Moustier-sur-Sambre. Une réunion devait avoir lieu sur ce sujet pourriez-vous nous faire un retour de celle-ci.

L'état d'avancement des travaux à ce jour et l'échéancier des prochaines phases clés ?

Question 3

Réforme des APE

La baisse de 4% imposée par la Région Wallonne sur l'enveloppe APE représente une perte pour les communes.

Savez-vous le montant de la perte financière pour notre commune ?

Combien d'équivalents Temps pleins sous statut APE travaillent actuellement pour l'administration communale ?

Peut-on garantir qu'aucun emploi ne sera supprimé ?